

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 9
Poste :
 Un an. 36 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. **PAUL**
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ADMINISTRATION,
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Avec le numéro de ce jour, l'*Echo de l'Ouest* cesse de paraître. Les actionnaires de l'*Echo de l'Ouest*, dans l'assemblée générale du 16 août, ont prononcé la dissolution de la société, et ont nommé comme liquidateur M. Chassey, comptable à Saumur.

Par suite d'arrangements avec M. Godet, imprimeur, les abonnés de ce journal seront servis par l'*Echo Saumurois*, qui reparaitra tous les jours, à partir de demain, 1^{er} septembre.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

On ne saurait trop souvent revenir sur les questions qui touchent à l'enseignement, car on n'apportera jamais trop de soins à l'améliorer.

Lorsqu'on s'aperçoit qu'un édifice menace ruine, il est de règle d'en restaurer d'abord la base. Eh bien ! quelle est donc la base de notre pauvre société qui s'écroule, sinon l'éducation ? M. J.-B. Jaugé est de notre avis, puisqu'il se livre à d'excellentes réflexions sur le nouveau projet de loi de l'instruction primaire. Nous les lui empruntons aujourd'hui.

« M. Ernoul repousse l'instruction obligatoire, dit-il, nous la repoussons aussi, — mais avec certaines réserves. Nous approuvons plus complètement l'opinion de l'honorable rapporteur en ce qui touche la gratuité absolue de l'enseignement. Mais avant de donner les raisons sur lesquelles s'appuie cette opinion, il importe d'en bien préciser le sens.

« Nous ne voulons point de la gratuité absolue, c'est-à-dire que nous ne voulons point que tous les enfants, riches et pauvres, indistinctement, soient exemptés de la rétribution scolaire ; nous demandons que l'Etat ne soit pas tenu d'élever gratuitement les enfants des riches et que ceux qui peuvent payer paient.

« Mais nous acceptons, nous réclamons la gratuité relative ; nous demandons à l'Etat de donner gratuitement l'instruction primaire à tous les enfants dont les parents sont dans l'impuissance de payer la rétribution scolaire, ou ne peuvent le faire qu'en s'imposant de lourds sacrifices. Nous voulons que, dans cette voie de gratuité, l'Etat se montre aussi large que possible, afin de ne fournir aucun prétexte aux parents peu soucieux d'envoyer leurs enfants à l'école.

« Voici maintenant quelques-unes des raisons qui nous font rejeter la gratuité absolue :

« La première, c'est qu'il n'appartient pas à l'Etat de se substituer au père de famille pour porter, à sa place, la charge d'élever ses enfants, que la nature et la religion lui imposent. Le devoir qu'a le père de famille d'élever et d'instruire ses enfants n'est pas purement platonique, et, quand il le peut, c'est à lui de faire face aux nécessités et aux charges qu'entraîne leur éducation.

« D'ailleurs, ne serait-ce pas une injustice d'employer les revenus de ces impôts qui, aujourd'hui, pèsent si lourdement sur le pauvre, à fournir gratuitement l'instruction primaire aux enfants du riche ?

« Il ne faut pas oublier, d'autre part, que notre budget des dépenses est déjà surchargé ; que la rétribution scolaire fournit chaque année un nombre respectable de millions, et que, s'il faut encore inscrire cette charge perpétuelle à notre passif, quelques-uns des grands intérêts de l'Etat devront nécessairement en souffrir.

« Que si on tient à donner au budget de l'instruction publique quelques millions de plus, il vaut beaucoup mieux employer ces millions à construire de nouvelles écoles, à les doter de bonnes bibliothèques, à augmenter le traitement des instituteurs qu'à donner gratuitement l'enseignement primaire aux enfants des familles qui peuvent aisément payer la rétribution scolaire.

« Ajoutons que la gratuité absolue des écoles officielles tuerait l'enseignement libre en rendant toute concurrence impossible. C'est là un danger grave qu'il faut éviter à tout prix.

« D'ailleurs, comme le fait très-justement remarquer l'honorable rapporteur, la gra-

tuité complète est loin d'avoir produit les effets merveilleux que lui attribue la théorie. L'expérience est faite, et les inspecteurs de l'enseignement ont souvent signalé à l'attention des ministres successifs de l'instruction publique, ce phénomène, à première vue surprenant, que le niveau de l'école et le nombre des élèves, loin de s'élever, s'abaissent souvent par l'introduction du principe de la gratuité absolue.

« L'explication du fait expérimental pourrait du reste être facilement fournie, si la discussion ne devenait inutile en regard de l'impuissance trop constatée de notre situation financière.

« En repoussant la gratuité absolue, la commission a cependant voulu la laisser subsister comme exception, et chaque commune conserve la faculté de l'établir dans son propre sein. Seulement, celles qui la possèdent actuellement ou qui l'établiront à l'avenir devront faire face à cette charge, tout-à-fait volontaire, à l'aide de leurs propres ressources ; l'Etat ne viendra plus à leur secours comme par le passé. Les subventions de l'Etat étaient de véritables privilèges accordés aux habitants des communes qui avaient établi l'instruction gratuite ; la justice distributive en exige la suppression, et la commission a raison de la proposer.

« Elle a raison aussi d'adopter l'innovation connue sous le nom de *bon d'école*. Jusqu'ici l'enfant pauvre, à qui la loi accorde la gratuité, ne pouvait recevoir asile et instruction que dans les écoles officielles. Le père de famille se trouvait ainsi dans la nécessité de laisser végéter son enfant dans l'ignorance ou de le confier à des maîtres qui pouvaient n'avoir pas sa confiance.

« Pour le pauvre, la liberté d'enseignement n'existait donc pas ou n'était qu'un leurre. L'établissement du *bon d'école* déjà expérimenté en Algérie par M. de Gueydon, fera disparaître cette injustice.

« Ce *bon* est tout simplement une espèce de titre au porteur, remis aux parents de l'enfant inscrit sur les listes de gratuité, et à l'aide duquel cet enfant pourra être admis dans l'école libre que ces mêmes parents choisiront, selon leurs convenances. Le maître libre n'aura qu'à présenter ce bon au

percepteur pour toucher le montant de la rétribution scolaire.

« Grâce à cette innovation fort simple, la gratuité ne sera plus pour le pauvre un bienfait amer ou même dangereux ; le pauvre aura, comme le riche, pleine liberté de choisir, pour élever son enfant, le maître qui a gagné sa confiance.

« Nous ne doutons pas que la pratique du *bon d'école* ne s'introduise aisément dans nos mœurs et nous remercions la commission d'avoir, une fois de plus, affirmé son respect pour la légitime liberté de la conscience humaine. »

Nouvelles.

On télégraphie de Constantinople, 26 août, au soir :

« Djemil-Pacha est arrivé ce soir.
 « On assure que Hussein-Avni-Pacha sera nommé ministre de la guerre. »

Il est inexact, contrairement à ce qu'annonce un journal italien, que M. Emile Ollivier soit à la veille de rentrer en France.

L'ex-ministre du 2 janvier compte passer l'hiver en Italie et ne revenir à Paris que dans les premiers mois de l'année 1873.

C'est le 5 septembre prochain que M. le comte de Vallon passera devant la cour d'assises de Caen, « pour avoir proféré des cris séditieux. »

Ce matin, à dix heures, ont eu lieu en l'église Saint-Roch les obsèques de M. Emile Leroux, député de Seine-et-Oise.

Toute la commission de permanence y assistait ; les honneurs militaires ont été rendus au défunt par un détachement du 76^e de ligne.

On ne croit pas, dit la *Patrie*, que la réédification de la colonne Vendôme, très-souvent annoncée, et qui, sans être démentie, a toujours été ajournée, ait lieu avant dix-huit mois, terme fixé pour la complète libération du territoire.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

(Suite.)

CHAPITRE X.

LA JUSTICE SELON LES RUSSES.

Ce n'était pas sans motif que Son Excellence avait daigné choisir le général Svinin, comme commandant des troupes russes dans le cercle de Radom, et qu'il l'avait nommé président d'honneur du tribunal militaire établi pour rendre la justice dans cette ville.

La faveur n'était pour rien dans ce choix ; le mérite seul du général avait parlé pour lui.

Si en effet la capacité manquait absolument à cet officier supérieur, si sa bravoure était plus que suspecte, il eût été, d'un autre côté, difficile de rencontrer un homme plus brutalement servile, plus basement orgueilleux, plus ineptement hostile aux Polonais, et auquel on pût, avec plus de certitude d'être obéi, confier la noble mission de pacifier la province par les mauvais traitements, l'injustice, le vol et le pillage.

Dieu garde toutefois de donner à entendre qu'il fût le seul possédant ces précieuses qualités dans l'état-major moscovite ; Mouraviev le pendeur, Berg le fusilleur et Anenchof le brûleur, pour ne parler que des plus récompensés par Sa Majesté autocratique, étaient tout aussi méritants, mais dans la couche des généraux inférieurs à laquelle appartenait Svinin, il pouvait passer pour un des plus zélés.

Sa nomination ne faisait d'ailleurs tort à personne. La Pologne est grande et les Polonais nombreux, il y a place et occupations pour beaucoup d'exécuteurs des hautes œuvres à la fois.

Il y a longtemps que quatre-vingt mille Russes y travaillent et pourtant chaque jour les journaux nous annoncent que la besogne n'est pas achevée.

Ah ! si le peuple polonais n'avait qu'une tête !

Ce fut avec un vrai bonheur que Svinin reçut le brevet qui lui ordonnait de torturer et de piller ; il ne demandait que l'autorisation. Sa haute noblesse (il était fils d'un palefrenier fustigé pour vol) ne se sentait pas de joie ; elle courut baiser les mains de l'Excellence, et prendre ses dernières instructions.

Ces instructions identiques pour tous les pacificateurs, depuis le simple Cosaque jusqu'aux lieutenants-généraux, se résumaient en trois mots :

Fustiger, confisquer, tuer.

Svinin n'était pas de ceux qui oublient un pareil mandat ; il jura d'obéir aux ordres paternels du meilleur des gouvernements et ne demanda qu'une faveur, celle de prendre pour aide-de-camp le colonel Korf.

— Prenez garde, général, répondit le

gouverneur, c'est un officier suspect et qui m'a été signalé comme agissant avec une tiédeur déplorable contre les insurgés.

— Excellence, répartit Svinin, en passant le revers de sa main sur ses lèvres, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire après chaque verre d'absinthe, confiez-le-moi, je veux le former ; je le ferai travailler et, comme dit le proverbe : en forgeant il deviendra forgeron.

— Diable, mon cher, riposta Son Excellence, mise en belle humeur, je ne veux pas qu'il forge des Polonais, au contraire.

— Pourquoi pas, Excellence, si nous les passons au feu pour les aplatis ensuite sur l'enclume, avec une crosse de fusil en guise de marteau ?

— De mieux en mieux, général, je vois que vous êtes bien disposé ; allez, mon cher, et forgez tant qu'il vous plaira.

Le même soir, le colonel Korf reçut l'ordre de se mettre à la disposition du général. Le lendemain, les troupes quittèrent Varsovie.

La colonne infernale, c'est ainsi que son

On voit circuler depuis plusieurs mois, dans les rues de Paris, un très-grand nombre d'individus décorés d'ordres étrangers. Une enquête ordonnée par le général Vinoy a démontré que, pour la plupart, ces individus non-seulement n'ont pas le droit de porter ces décorations, mais qu'encore ils les portent de manière à tromper les yeux. Ainsi, des officiers du Medjidié suppriment dans la rosette la couleur bleue; et le rouge seul restant apparent, on les prend pour des officiers de la Légion-d'Honneur. Une circulaire très-sévère de M. le général Vinoy vient d'ordonner des mesures destinées à avoir raison des individus qui ne sont pas en règle avec la chancellerie.

L'arrivée à Paris de M. de Waloniew, ministre russe, que nous avons annoncée hier, se rattache à la prochaine ouverture d'un congrès qui doit se réunir à Paris le 15 septembre, et qui s'appellera le *Congrès international de la civilisation*.

Le but de ce congrès est d'étudier les réformes et les améliorations à introduire dans le droit des gens, en temps de paix et en temps de guerre, ainsi que les moyens propres à développer et à généraliser le recours à l'arbitrage, reconnu en principe par le traité de Paris de 1856.

Le comité est composé de diplomates, hommes d'Etat, députés, et de presque tous les membres de la Société française de secours aux blessés; les questions soumises au congrès se divisent en questions *internationales* et questions sociales. La Russie sera représentée par MM. de Waloniew et le comte Menisdorw; l'Angleterre, par lord J. Irving et sir Meadith; la Suisse, la Hollande, la Belgique, et la plupart des Etats de l'Europe envoient aussi des représentants. La Prusse n'a pas encore répondu à l'invitation qui lui a été faite.

M. le préfet de la Marne vient de faire afficher l'avis suivant:

« Aux habitants de la Marne.

» La chasse n'a pas été ouverte dans le département de la Marne à l'époque ordinaire, alors qu'elle était ouverte dans les départements voisins soumis à l'occupation allemande.

» L'opinion publique s'est émue de ce fait.

» Les conditions particulières dans lesquelles se trouve placé le département de la Marne ont seules décidé l'administration à retarder l'ouverture de la chasse jusqu'à l'époque prochaine où cet état de choses aura cessé.

» Jusque-là, le préfet fait appel à votre patriotisme pour aider les agents de l'autorité, qui ont reçu à ce sujet les ordres les plus sévères, à réprimer le braconnage et empêcher le colportage du gibier.

» Prenez patience! l'heure n'est pas éloignée où, grâce au concours empressé de l'univers entier et à l'activité si patriotique

chef se plaisait à la nommer, se composait de deux mille soldats, cavalerie et infanterie, et d'une demi-batterie d'artillerie cosaque.

A l'arrière-garde venaient cinq ou six fourgons, vides pour le moment, un excepté que, par précaution, le chef de l'expédition avait fait charger de quelques centaines de paires de menottes, à l'usage de ses administrés, et d'un petit baril d'absinthe, à son propre usage: celle de Varsovie était excellente. Quant aux voitures vides, elles étaient soi-disant pour les prisonniers, mais en réalité destinées à transporter le butin de la campagne, car, disait Svinin, toujours plaisant, si les prisonniers ont des jambes pour marcher, il serait injuste de les priver du plaisir de la promenade.

A une demi-verste en arrière de la colonne s'avançaient, un à un, plusieurs traîneaux, tirés par de petits chevaux à longue crinière laineuse et embrouillée, à l'œil éteint et aux jambes flageollantes, vrais squelettes de chevaux, conduits par d'autres squelettes humains, enfouis, comme dans un suaire noir, dans de longues redingotes râpées,

de M. le Président de la République, votre département rentrera dans sa vie normale.

» Le préfet, Louis JOUSSERANDOT.

» Châlons, 21 août 1872. »

On a annoncé de tous côtés que M. le colonel Stoffel venait d'être mis à la retraite, et même un journal a publié le texte de la lettre par laquelle le ministre de la guerre l'aurait informé de cette décision.

Nous ne savons encore quelle créance il faut accorder à ces bruits; mais nous trouvons dans l'*Indépendance belge* quelques lignes qui infirmeraient les renseignements donnés par les journaux de Paris:

Le colonel Stoffel devait publier un ouvrage sur des questions militaires de la dernière guerre. On sait que le colonel Stoffel n'a jamais écrit sans que ses révélations ou que ses arguments n'aient produit une certaine sensation.

Aussi l'on annonce que le ministre de la guerre n'aurait pas considéré comme opportune la publication nouvelle du colonel Stoffel.

On ajoute même que le général de Cissey aurait mis le colonel dans l'obligation d'opter entre sa démission ou sa renonciation à la publication de son livre. Le colonel Stoffel aurait naturellement fait le sacrifice de sa publication.

Cette version, comme on le voit, est en contradiction absolue avec les bruits répandus ces jours-ci.

Le dernier numéro des *Archives diplomatiques* a tout le mouvement et tout l'intérêt de ceux qui l'ont précédé.

M. Amyot, ce chercheur infatigable, a résumé les documents du fatal mois de septembre 1870. Certains de ces documents, lus aujourd'hui, jettent l'âme dans une profonde langueur!

Quoi de plus étrange, par exemple, que la proclamation de M. Crémieux seul, à la France! Qui aurait jamais pu soupçonner, quelques semaines auparavant, cet inconcevable dialogue entre l'honorable avocat israélite et la grande nation?

M. Crémieux ne brillait pas par la logique. Dans la même proclamation, il appelait le gouvernement de l'empereur « le plus odieux et le plus inepte des gouvernements, et il disait que nous étions, il y a deux mois à peine: « le premier peuple du monde. »

Comment le premier peuple du monde avait-il pu garder pendant plus de vingt années un gouvernement si odieux et si inepte? C'est ce que M. Crémieux s'abstient prudemment de nous dire.

Citons, à titre de contraste, la lettre adressée par l'impératrice Eugénie, le 13 septembre 1870, à l'empereur Alexandre. On y lit ces lignes véritablement belles:

« L'empereur est prisonnier et calomnié. Un autre gouvernement a entrepris la tâche que nous regardions comme notre devoir de remplir. Je viens supplier Votre Majesté d'user de son influence, afin qu'une paix honorable et durable puisse se conclure quand le moment sera venu. Que la France, quel que soit son gouvernement,

crasseuses et rapiécées, laissant sortir d'un côté une tête osseuse, coiffée d'un chapeau fantastiquement déformé, et de l'autre une paire de quelque chose qui était des pieds enveloppés d'un tas de haillons et de fragments de sparterie rattachés avec des bouts de corde.

Le premier et pour ainsi dire le guide de cette bande famélique, présentait un aspect hideux. Son visage maigre, huileux et allongé en museau de fouine, était couturé de plaies profondes et récentes, et sa tête, noircie et boursoufflée par le feu, qui l'avait dépouillée de sa barbe, de ses cheveux et même de ses sourcils, ressemblait à une boule sanguinolente, percée de deux trous, au fond desquels brillaient des yeux verdâtres, chargés d'astuce, de convoitise et de haine.

Cet homme s'appelait Abraham, riche encore, malgré le pillage de sa maison. Il suivait les Russes, ses ennemis et ses bourreaux, comme le chacal suit les lions et les tigres, sans se mêler à eux, partagé entre la crainte d'en être dévoré et dans l'espoir de ronger leurs restes.

trouve chez Votre Majesté le même sentiment qu'elle nous avait témoigné dans ces rudes épreuves. »

Mentionnons également dans le même numéro les très-intéressantes dépêches de M. Thiers à M. Jules Favre, au sujet de sa mission circulaire à Londres et dans les principales capitales de l'Europe.

Les *Archives diplomatiques* sont le *vade mecum* de tout homme qui aura à étudier les événements si curieux et si douloureux des funestes années 1870 et 1871.

Informations diverses.

M. le Président de la République vient d'ordonner une enquête sur les gens qui se sont bien conduits pendant la Commune, soit en sauvant des personnes menacées par les fédérés, soit en défendant des édifices privés ou publics.

Ces personnes seront récompensées.

Tous les correspondants de journaux commencent à partir pour Berlin à l'occasion de l'entrevue des trois empereurs.

Il est de plus en plus question de supprimer la commission de finances que l'Espagne entretient à Paris depuis de longues années.

Le motif de cette réforme serait le désir de faire des économies.

Cette commission, fort nombreuse et fort coûteuse, ne sert, en somme, qu'à vérifier et payer les coupons de la dette extérieure espagnole.

Elle serait mieux placée que personne pour traiter avec le monde financier de Paris les emprunts si fréquents que l'Espagne contracte, mais cela ne ferait pas l'affaire des ministres des finances d'Espagne qui durent, comme les roses, l'espace d'un matin.

L'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne est plus prochaine qu'on ne le croyait et il convient d'en féliciter le zèle de M. de Saint-Vallier qui a hâté la construction des baraquements.

Ainsi, d'un côté, l'état-major allemand vient de donner avis au ministre de la guerre que des mesures allaient être prises pour commencer l'évacuation de ces deux départements, et, d'un autre côté, les premiers fourgons chargés d'or viennent d'emmenner hors de la Banque une partie du numéraire qui sera dirigé sur Berlin pour le paiement des 500 millions.

S'il faut en croire le *Journal de Rouen*, on assurait hier à Versailles, dans un salon politique, qu'il n'y aurait plus désormais d'exécution dans la plaine de Satory, et que, d'après toutes les probabilités, les condamnations à mort prononcées par les conseils de guerre seraient remplacées par la peine des travaux forcés à perpétuité.

On sait qu'un grand meeting de l'Internationale doit être tenu le 2 septembre à La

Haye dans le but d'apporter d'importantes modifications aux règlements de cette association. Nous apprenons aujourd'hui que des délégués de l'Amérique, de l'Australie, de l'Inde, de l'Irlande, de l'Angleterre et de tous les points du continent, assisteront à ce meeting.

En exécution du décret du 41 juin dernier, la régie vient de mettre en vente des paquets de vingt cigarettes de caporal ordinaire au prix de 30 centimes le paquet.

Cette innovation, qui a surtout pour but d'empêcher les débitants de tabac de vendre des cigarettes qu'ils fabriquent eux-mêmes, n'est que momentanée.

Les cigarettes à 30 centimes, ne donnant aucun bénéfice à l'Etat, seront prochainement remplacées par celles à 40, 50 et 60 centimes, dont la fabrication et la vente sont autorisées par le décret cité plus haut.

C'est à tort que plusieurs journaux assurent que la reconstruction des Tuileries est décidée. Ce qu'il y a de vrai, et nous le tenons d'une source certaine, c'est la démolition très-prochaine de toute l'ossature du palais calcinée par le pétrole, à l'exception du pavillon de Médicis (celui de l'Horloge) et du nouveau pavillon de Flore, sur le bord de l'eau.

Il est aussi question, pour le moment, de la reconstruction du pavillon de Marsan, qui fait pendant à celui de Flore. On relierait ces deux constructions avec le pavillon central par une grille monumentale en fer ouvragé, reproduisant les grandes lignes des nouvelles Tuileries, telles qu'elles devaient être réédifiées d'après les plans soumis à l'ex-empereur par MM. Baltard et Lefuel.

Il paraît décidément vrai que M. Grévy prépare une grande fête pour le retour de ses terribles élèves; il y aura dîner et réception dans le palais de Louis XIV.

Mais un dîner de sept cent cinquante couverts n'est pas chose facile; aussi est-il probable que M. Thiers, les ministres, les diplomates et quelques députés pris dans chaque fraction de l'Assemblée, assisteront seuls à ce repas.

Le soir, alors, les salons seraient ouverts à tout le monde — tous les députés, bien entendu.

Le jour de la fête n'est pas encore fixé, mais d'après ce qu'on dit, ce serait le lendemain de la première séance.

TROUVILLE.

27 août.

M. Thiers a passé la matinée en conférence avec le ministre de la guerre et les généraux qui sont ici.

Hier, au salon, grande soirée musicale et dramatique donnée par M^{lles} Fanny Rubini, Marie Dumas et Jules Lefort.

Vers quatre heures et demie, a eu lieu sur la pelouse, derrière le chalet, une revue des

Les traîneaux composant cet étrange convoi méritent une mention particulière. Ils se composaient de mauvaises barres de bois servant de patins à des fourgons reposant sur quelques planches transversales et formés de branches de saules, courbées en arc, sur lesquelles étaient clouées des ragoski (nattes grossières en écorce de tilleul), formant l'enveloppe extérieure de ces étranges véhicules.

Chaque conducteur était un marchand, chaque traîneau un bazar, dont le chargement consistait en eau-de-vie de grains, choux rouges, poisson gelé, somavare en cuivre (bouilloire à faire le thé), une petite provision de thé, un assortiment d'aiguilles, de boutons, de fil, de couteaux grossiers et une botte de foin, servant à la fois de provisions de bouche pour le pauvre cheval, de siège et de lit pour son conducteur.

A chaque halte les ragoski étaient enlevées de manière à changer le fourgon en boutique et en restaurant. En arrière du chargement existait une place vide et savamment dissimulée pour le butin, vendu à vil prix

par messieurs les Cosaques, après chaque pillage; et, tout-à-fait en dessous, une boîte invisible, pleine de poudre et de balles pour les insurgés, s'ils étaient vainqueurs.

Comme on le voit, Abraham avait tout prévu, et si la campagne s'annonçait comme fatigante, il y avait tout à parier qu'elle serait fructueuse.

Les insurgés, eux, ne songeaient pas au commerce. Ils avaient pris les armes, non pas pour s'enrichir comme les Cosaques par le pillage ou comme les Juifs par le commerce, mais pour combattre un dernier combat pour la sainte cause de l'indépendance.

La victoire, ils ne pouvaient pas l'espérer.

Le pardon honteux, ils n'en voulaient pas.

Ils n'aspiraient qu'à mourir avec gloire, et ils se préparaient à la lutte comme les premiers chrétiens au martyre, par la prière.

(La suite au prochain numéro.)

troupes qui se trouvent ici. L'effectif sous les armes pouvait s'élever à environ 300 hommes, soit la valeur de trois compagnies. Il y avait de l'artillerie, de l'infanterie et de la gendarmerie mobile. Un peloton de gendarmerie à cheval se trouvait derrière.

Le Président était accompagné du ministre de la guerre, des généraux Hartung et Renson, de ses officiers d'ordonnance et de ceux du ministre.

Le lieutenant-colonel de gendarmerie à cheval Lambert était à la tête commandant les troupes. On remarquait également la musique du 24^e de ligne.

A l'arrivée du Président les tambours ont battu aux champs, la musique a commencé à jouer. Le Président a passé devant les troupes qui lui ont présenté les armes. Puis il a distribué des récompenses : sept à huit décorations de la Légion d'honneur, quinze à vingt médailles militaires. Le Président a félicité les officiers sur la bonne tenue de leurs hommes.

Le jour de la revue n'était pas encore fixé ce matin ; elle devait avoir lieu à Deauville, soit sur la place de la mairie, soit à l'hippodrome ; ce dernier emplacement a paru trop vaste, vu le petit nombre d'hommes sous les armes. Le Président tenait, en outre, à enlever tout caractère d'apparat à cette petite cérémonie militaire, tout en désirant distribuer lui-même les récompenses, soit à ceux des artilleurs dont il avait, ces derniers jours, apprécié les mérites, soit à des hommes dont les services déjà anciens lui avaient été signalés.

Après la revue, vers cinq heures, le Président était en train de causer devant le peron avec les généraux lorsqu'un prélat s'est avancé vers lui : c'était le cardinal de Bonnechose qui, ce matin même, avait sollicité une audience du Président et qui venait lui faire visite. M. Thiers a invité Son Eminence à entrer dans son cabinet lui cédant constamment le pas. L'entrevue a duré assez longtemps.

Ce matin, à onze heures, le Président, accompagné du ministre de la guerre et de sa famille, avait assisté à une pieuse cérémonie à la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours ; c'est aujourd'hui, en effet, le troisième anniversaire de la mort de M^{me} Dosne. Aucune invitation n'avait été faite, cette cérémonie devant garder un caractère exclusivement privé.

M. Target, député du Calvados, a présenté avant-hier au Président, les autorités de la ville de Lisieux ; celles-ci ont prié M. Thiers de venir visiter leur ville. Le Président n'a ni accepté, ni décliné l'invitation : s'il va à Caen, a-t-il dit, il s'arrêtera à Lisieux.

On remarque ici la présence de M. de Pressensé, député de la Seine.

Un correspondant parisien de la *Gazette de Cologne* lui a raconté l'autre jour que, lors de son dernier voyage à Paris, M. Thiers avait eu un assez curieux entretien avec M. Gambetta.

Dans cette intime conversation, celui-ci, cherchant à persuader à M. Thiers qu'il n'aspirait pas, pour le moment, à le remplacer, et renouvelant, à ce sujet, les protestations que faisait jadis le dauphin à Louis XI, aurait dit :

« Vous vous trompez si vous croyez que je voudrais me charger du gouvernement en ce moment. Si j'arrivais aujourd'hui au pouvoir, je ne trouverais pas cinquante préfets dans le parti radical. J'ai fait cette expérience à Tours, où je n'avais pas trois personnes sur lesquelles je pusse compter. »

Puis, l'entretien continuant, M. Thiers, interrogé à son tour par M. Gambetta sur les projets qu'il supposait à M. de Bismarck à l'endroit de nos prétendants, aurait répondu en riant :

« Le chancelier ne protégera aucun d'eux ; mais si, par impossible, il devait en soutenir un, ce ne pourrait être que le prince Napoléon, d'abord parce qu'il est le gendre de Victor-Emmanuel et ennemi des Jésuites, mais surtout parce qu'il offrirait des garanties certaines pour le maintien de la paix. »

De la feuille allemande l'histoire passait déjà dans quelques journaux français, lorsque M. Thiers, mécontent de voir « ce qu'on disait de lui dans la *Gazette de Cologne*, » a chargé le *Bien public* de démentir cette nouvelle, et celui-ci, ne connaissant que sa consigne, a publié hier soir la petite note que voici :

« Le récit, fait par le correspondant parisien de la *Gazette de Cologne*, d'un prétendu entretien qui aurait eu lieu entre M. Thiers et M. Gambetta, lors du dernier voyage de M. Thiers à Paris, est de pure fantaisie. M. Thiers n'a pas vu M. Gambetta à cette époque. »

Acceptons le démenti ; acceptons-le cependant sous bénéfice d'inventaire, et en nous rappelant ce qui se passait à une autre époque qui présente avec le temps actuel plus d'un point de ressemblance. Cette époque-là, c'était l'Empire.

Vous souvient-il qu'alors on racontait certaines conversations de M. de Bismarck avec Napoléon III à Biarritz ? A des récits très-circonstanciés, on opposait, alors comme aujourd'hui, des démentis aussi catégoriques qu'officieux. Eh ! mon Dieu ! nous-mêmes alors, nous-mêmes avons peut-être ouvert nos colonnes à ces démentis.

Cependant le fait était vrai ; la conversation avait eu lieu ; et l'on se souvient à quels événements très-arrivés depuis, cet entretien très-arrivé lui aussi, malgré tous les démentis, finit par donner naissance.

Nous étions de bonne foi, cependant, de très-bonne foi, et cet excellent *Bien public* est, sans aucun doute, de très-bonne foi à son tour. Même, comme il n'est point des plus fins et n'entend guère malice, il est à croire qu'il est plus convaincu sous l'Empire de 1872 que nous ne l'étions sous celui de 1865.

Pour notre part, instruits par le passé et voyant en quel état sont aujourd'hui les choses, nous pouvons bien douter un peu.

Nous voyons, en effet, que le système gouvernemental et les procédés d'organisation politique et de discussion sont absolument les mêmes qu'autrefois. Pouvoir personnel, influence sur la presse, démentis sans cesse renouvelés sur les faits politiques et les agissements du Prince, rien n'y manque. L'empereur n'est plus là, mais l'Empire y est.

Il y est si bien qu'on se demande pourquoi un écrivain amoureux du bruit a écrit l'autre jour une brochure à sensation intitulée : *Comment l'Empire reviendra*.

Comment il reviendra, vraiment, la chose est difficile à dire, puisqu'il n'est point parti.

Voilà pour la valeur du démenti. Quant au texte de la conversation en elle-même, nous avouons qu'elle n'a guère d'importance.

Que M. Gambetta, en habile homme, ait fait des petites courbettes devant M. Thiers qui les aime, et lui ait affirmé qu'il ne songeait pas pour le moment au pouvoir, c'est là, de sa part, une nouvelle preuve de son adresse toute florentine.

Que M. Thiers, qui est un prince gai et caustique, surtout depuis son avènement, ait fait quelques plaisanteries acérées sur les prétendants et aussi sur M. de Bismarck, dont il faut bien qu'il se venge un peu... en bons mots... tout cela n'a de quoi ni nous surprendre ni nous fâcher.

Mais l'intéressant était de savoir si, oui ou non, M. Thiers a d'intimes entretiens avec M. Gambetta, et si parfois le « suspect » et le « fou furieux » de janvier 1871 causent entre eux en 1872.

Or, ils se voient, ils causent, ils discutent sur les affaires de l'État : la chose est certaine ; c'est le démenti lui-même qui l'affirme. « M. Thiers, dit-il, n'a pas vu M. Gambetta à cette époque. »

A cette époque ! Donc, M. Thiers a vu M. Gambetta à une autre époque. Nous le pensions bien, mais nous sommes heureux que, officieusement, on nous l'annonce.

En effet, nous savons ainsi à quoi nous en tenir sur l'alliance du chef de l'État avec le chef du radicalisme, et nous voulons croire que les conservateurs chez lesquels germait l'idée de se confier à la République, même de M. Thiers, comprendront à quoi les doit mener fatalement cette République.

La pente que nous cherchions à leur montrer doit être maintenant visible à leurs yeux. Ils doivent comprendre qu'elle est là, devant eux et devant nous, et que, nous comme eux, nous allons être contraints de la descendre.

M. Thiers voit M. Gambetta, M. Thiers cause avec M. Gambetta, M. Thiers s'entend avec M. Gambetta ; et, ainsi, peu à peu, M. Thiers glissera dans les bras de M. Gambetta, qui lui-même verra plus tard M. Tolain, causera avec M. Tolain, s'entendra

avec M. Tolain et glissera dans les bras de M. Tolain.

Et ainsi, de causeries en causeries, d'ententes en ententes, de glissades en glissades, la République, conservatrice d'abord, puis radicale, tombera dans l'anarchie ou dans la domination étrangère.

Cela n'est, hélas ! difficile ni à prévoir ni à prédire.

M. LE COMTE DE ROCHEFORT-LUÇAY

Le *Figaro* emprunte à l'*Autographe* une lettre que M. le curé de Saint-Eloi lui vient d'écrire, et qui nous fait assister aux derniers moments de M. le comte de Rochefort-Luçay. On n'a pas oublié que Rochefort, piétinant indignement sur la tombe de son père, s'en était fait une réclame près des partis, en célébrant à grande pompe d'entre-filets impies l'enterrement civil de celui qu'il n'avait même pas eu le cœur de secourir dans son dénuement.

Or, la lettre de M. le curé de Saint-Eloi établit que M. le comte de Rochefort est mort en bon catholique, et que son enterrement civil a été le dernier outrage du fils à la mémoire de son père.

Voici la lettre de M. le curé de Saint-Eloi :

Très-honoré monsieur,

Vous me demandez quelle a été, dans les derniers temps de sa vie, surtout à l'approche de sa mort, la nature de mes relations avec M. le comte de Rochefort de Luçay, — père du trop célèbre Henri Rochefort, auteur de la *Lanterne*, fondateur des journaux la *Marseillaise*, le *Mot d'ordre* et autres publications de la même nature, — décédé dans ma paroisse, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 210, dans une pension bourgeoise, où il occupait une chambre fort petite et très-pauvrement meublée.

En faisant mes visites pastorales, j'eus occasion de voir M. le comte de Rochefort dans son étroite et pauvre demeure ; c'était un vieillard magnifique, à la longue chevelure blanche, et à la figure majestueuse et pleine de douceur, aux manières distinguées et de la plus exquise politesse. Non-seulement il m'accueillait avec son extrême politesse de gentilhomme, mais il ne tarda pas à me rendre la visite que je lui avais faite, et revint de temps en temps me voir. Il causait volontiers avec moi de certaines connaissances communes que nous avions parmi les hommes de lettres, les écrivains politiques, les auteurs dramatiques, les poètes, les journalistes de différentes époques, surtout de son temps, etc. Sa conversation était charmante, variée, intéressante, comme celle d'un homme qui a longtemps vécu et s'est trouvé en relation avec infiniment de personnages de toutes sortes.

M. de Rochefort aimait aussi à parler de religion ; et plus d'une fois, dans l'effusion de son âme, il m'a répété, avec l'accent de la vérité :

— Monsieur le curé, ma vie a été bien agitée, quelquefois même très-orageuse et tourmentée ; mais, au milieu de mes plus grandes préoccupations, des plus entraînantés séductions, « jamais je n'ai perdu la foi. »

Son fils était souvent le sujet de ses conversations. Il déplorait ses principes, soit en politique, soit en morale, soit en religion. Il condamnait non moins sévèrement sa conduite plus que légère et ses écrits scandaleux.

Quant à son caractère, il reconnaissait surtout en lui un entêtement que rien ne pouvait fléchir, ni éclairer, ainsi qu'une excessive vanité, conséquence inévitable de son aveugle confiance en lui-même et de son amour-propre sans limites.

Si son père lui adressait des observations, si justes, si raisonnables, si sensées qu'elles fussent, il se contentait de lui répondre : A votre âge, mon père, vous ne pouvez juger les idées du temps au milieu duquel je vis. Elles sont tout-à-fait différentes de celles du monde dans lequel vous avez vécu ; vous ne pouvez les comprendre. Comme si la vérité, la justice, l'ordre et la sagesse n'étaient pas de tous les temps et les mêmes pour toutes les générations humaines. Malgré les écarts de ce fils oublieux de ses devoirs envers son père, quoiqu'il ne fit rien pour lui et le laissât dans un état voisin de la misère, M. de Rochefort n'en conservait pas moins pour lui, au fond de son cœur, un sentiment de tendresse paternelle qui me touchait quand il en parlait. J'ajouterais même que dans sa simplicité il poussait ce sentiment jusqu'à croire que ce fils si peu reconnaissant envers un si digne père, conservait encore un peu d'amour filial dans le fond de son âme. Cette pensée le consolait.

Quand M. le comte de Rochefort tomba sérieusement malade, il me fit demander. Je me rendis

immédiatement à son appel. C'était le samedi-saint, 8 avril 1870.

Au moment où je me présentai dans sa chambre, ses deux filles s'y trouvaient, ainsi qu'une de ses nièces. Comme elles ne connaissaient pas les rapports qui existaient entre leur père et moi, ma présence parut non-seulement les effrayer, dans la crainte, sans doute, que la vue d'un prêtre ne l'impressionnât trop vivement.

Mais aussitôt qu'il m'aperçut, il me tendit affectueusement la main et me fit asseoir à côté de son lit.

Ses filles, ainsi que sa nièce, voyant l'accueil empressé que me faisait le malade, se retirèrent au bout de quelques instants.

Cet homme, qui avait vécu plus de quatre-vingts ans, sentant que sa vie ne pouvait se prolonger indéfiniment et se voyant aux portes de l'éternité, — comme, selon qu'il le disait lui-même, il n'avait jamais perdu la foi, — songea à se réconcilier avec Dieu. Il se confessa à plusieurs reprises avec une parfaite lucidité d'esprit, et se prépara, comme un chrétien convaincu, à recevoir les sacrements de l'Eglise destinés aux malades.

La nièce de M. de Rochefort, qui s'était retirée avec ses cousines, ne partageant pas leurs idées, qui paraissaient celles de leur frère, était revenue pour assister à l'administration des sacrements qui devaient être conférés à son oncle. Pendant tout le temps de la cérémonie, elle demeura silencieuse et recueillie, pieusement agenouillée au pied de son lit, nous édifiant par la ferveur avec laquelle elle pria en même temps que nous pour son cher malade.

Pendant ma vie pastorale, j'ai assisté bien des malades qui touchaient aux portes de l'éternité, mais je puis le déclarer, ce digne vieillard est certainement un de ceux qui m'ont le plus profondément touché par leur tenue respectueuse, la manifestation sans affectation de leurs dispositions, à l'approche de cette heure, non moins effrayante que solennelle, où un homme voit que tout va finir pour lui en ce monde.

M. le comte de Rochefort de Luçay mourut quelques jours après la cérémonie religieuse qu'il avait lui-même provoquée, dans les sentiments d'une véritable soumission à la volonté de Dieu.

Malgré cette manifestation publique de ses sentiments religieux et de son admission à toutes les lois de l'Eglise, le fils de M. le comte de Rochefort ne lui en fit pas moins faire un enterrement civil, passant devant la porte principale de l'église de sa paroisse.

Il est vrai que déjà le règne de la Commune commençait, mais jusqu'alors l'exercice du culte continuait dans l'église de Saint-Eloi.

Ma lettre vous paraîtra peut-être un peu longue ; mais, pour répondre à vos intentions, j'ai cru devoir entrer dans certains détails particuliers.

Croyez, très-honoré Monsieur, à mes meilleurs sentiments de haute estime et de cordial attachement.

L'abbé A. DENYS.

Paris, ce 15 juillet 1872.

LES CONDAMNÉS A MORT.

Il y a, en ce moment, à Versailles, vingt et un individus condamnés à mort, qui, dans les plus cruelles angoisses, attendent que la commission des grâces et le gouvernement veuillent bien prendre une décision à leur égard.

On ne saurait suspecter les sentiments de la *France Nouvelle* pour les hommes dont les crimes ont désolé Paris, mais quelque indignes de pitié que puissent être ces misérables, ils subissent un supplice que la loi n'a pas prévu, et contre lequel c'est pour nous un devoir de protester.

Il en est un, parmi eux, dont la condamnation remonte au 16 février dernier, c'est-à-dire que depuis plus de six mois il n'a pas entendu une seule fois ouvrir la porte de sa prison, sans se demander si on ne venait pas lui annoncer sa dernière heure.

Vingt autres condamnés ont été successivement s'entasser près de lui dans le sous-sol de la prison de Noailles, et nul d'entre eux ne connaît encore le sort qui l'attend.

Est-il vrai qu'il n'ait pas été possible de faire autrement, et que le nombre des dossiers à examiner par la commission des grâces soit une excuse suffisante de ce retard ? Nous en doutons. Nous ne pensons pas non plus qu'à cause de l'encombrement des prisons de Versailles on soit autorisé à laisser ces vingt et un malheureux dans une chambre si étroite et si mal aérée, que les factionnaires, obligés de s'y rendre, ne se rési-

gnent que bien difficilement à y séjourner quelques minutes.

Mais, hâtons-nous de le dire, ceci nous touche peu, et nous n'entendons pas demander compte à l'administration du régime plus ou moins convenable des prisons, une pensée plus haute nous guide:

Quand, au lendemain du rejet de son pourvoi, un condamné à mort voit arriver l'aumônier de la prison, alors qu'il n'a plus aucun espoir d'être sauvé, il peut, malgré son endurcissement, se laisser toucher par le repentir; amener un grand criminel à mourir chrétiennement, c'est une tâche difficile, mais enfin, dans les conditions ordinaires, elle n'est pas au-dessus du dévouement et des forces de la plupart de nos prêtres.

En est-il de même maintenant? Certainement non; le condamné qui n'a pas subi sa peine après six mois, ne peut pas croire qu'il sera fusillé, et si, dans quelques jours, on vient lui annoncer qu'il faut mourir, le digne abbé Follet, au lieu d'un coupable résigné, trouvera un fou désespéré et furieux.

Et les familles? a-t-on le droit de leur infliger ce supplice? Peut-on forcer un père et une mère, qui peut-être sont honnêtes, à assister, pendant six mois, à l'agonie de leur enfant?

Quand on songe qu'aussitôt après le rejet du pourvoi en cassation, c'est-à-dire depuis plus de neuf mois pour le premier condamné, la commission des grâces a reçu tout le dossier de chaque affaire, dossier qui, en assez peu de temps, peut être sérieusement et mûrement étudié, on se demande sur qui

doit retomber l'odieuse de ce singulier retard. Est-ce la commission des grâces qu'il faut en accuser? Est-ce le ministre de la justice ou celui de la guerre? est-ce M. Thiers? Puisque la commission de permanence trouve qu'elle n'a rien à faire, voilà un sujet d'interpellation tout trouvé pour la prochaine séance. (France nouvelle.)

Dernières Nouvelles.

Le gouvernement commence à se montrer très-préoccupé, dit-on, du rôle prépondérant que prennent de toutes parts les présidents des commissions départementales. Sur vingt préfets, dix se plaignent d'un état de choses qui, paraît-il, va s'aggravant et réduit le plus souvent ces fonctionnaires à l'état de rois fainéants.

Cette situation appelle un remède et tout nous confirme dans l'opinion que la prochaine session ne se passera pas sans que la loi sur les conseils généraux soit modifiée.

On espère que l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne pourra avoir lieu dans la première quinzaine de septembre.

Il est parfaitement sûr aujourd'hui, dit la *Morgen Post*, de Vienne, que ni le roi de Bavière, Louis II, ni le roi de Wurtemberg, Charles I^{er}, ne se rendront pas à Berlin. Au lieu de prendre part à l'entrevue des trois monarques à Berlin, le roi de Bavière préfère aller à Stuttgart, faire visite à son voisin.

Sa Majesté souabe. La démonstration qu'implique cette visite est d'autant plus significative qu'elle aura lieu juste au moment de l'entrevue des trois empereurs à Berlin. C'est là ce qui a confirmé les bruits qui circulent depuis plusieurs mois d'un revirement dans les sentiments du jeune roi de Bavière à l'égard de l'empire allemand.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 2 septembre, pour les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉCRIT

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne).

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalscière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 3 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 50	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	386	»	1
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	437 50	1	25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	426 25	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	517 50	5	»
5 % Emprunt	83 65	05	»	Crédit foncier d'Autriche	960	5	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 75	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	Est, jouissance nov.	535	»	1 25	Orléans	281 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860	»	3	Paris-Lyon-Méditerranée	280	»	»
— 1865, 4 %	450	3 75	0	Midi, jouissance juillet.	598 75	»	1 25	Est	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	2 50	»	Nord, jouissance juillet.	980	»	»	Nord	295	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 25	»	25	Orléans, jouissance octobre.	855	»	»	Ouest	280	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	526 25	»	1 25	Midi	280 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4080	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	272 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	641 25	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	23 75	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	452 50	2 50	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.	9	—	02	—	soir, —
1 — 23 — — omnibus.	1	—	23	—	express.
4 — 13 — — omnibus.	4	—	13	—	omnibus.
7 — 27 — — omnibus.	7	—	27	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	3	—	03	—	omnibus.
8 — 20 — — omnibus.	8	—	20	—	express.
9 — 50 — — omnibus.	9	—	50	—	omnibus.
12 — 38 — — omnibus.	12	—	38	—	soir, —
4 — 44 — — omnibus.	4	—	44	—	express-poste.
10 — 30 — — omnibus.	10	—	30	—	Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

VENTE APRES FAILLITE DES PROPRIÉTÉS

Appartenant à MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS, LÉON DE FOS, Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENNENT :

- 1° La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;
- 2° La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3° La terre et le château de Virolay, commune de Denezé;
- 4° Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5° Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6° La ferme du Peuplier, commune de la Méritré;
- 7° La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8° Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

PARIS, BUREAUX ET ADMINISTRATION PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63.

LE CONTEMPORAIN REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE

Un an, 25 fr.; six mois, 15 fr.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 24 août 1872, enregistré, il appert : que M. Frédéric-Anatole Baillergeau, sans profession, demeurant à Saumur, a été pourvu, en la personne de M. Charles Baillergeau, son père, juge d'instruction audit tribunal, demeurant à Saumur, d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques.

Pour extrait, rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 29 août 1872. (455) LABICHE.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

LA BRARDERIE

Près le bourg de St-Lambert,

Logement de maître avec jardin, bâtiment de fermier, servitudes, ouche, contenant 3 hectares 56 ares. S'adresser audit notaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte. S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

A L'AMIABLE.

LA FERME

DE LA GREZILLE.

Sise au bourg de Montreuil-Bellay,

Contenant 30 hectares.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

A LOUER

VASTE MAISON

ET MAGASINS.

Rue Saint-Jean (ancien café

Veron).

S'adresser à M. BIGNON, locataire, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

BAINS DE MER

DE

PORNICHT.

A LOUER

MAISON GARNIE

Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie.

On demande un agent dans

chaque canton.

S'adresser à M. CHASSEY, rue

Royale, 11, à Saumur. (428)

On demande une apprentie

pour les modes et la

lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS

Mot pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50	
MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco.	1 50
MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6 ^e édition, tirée à 20.000 exemplaires!) franco.	3
PETITE MÉTHODE POUR ÉCOLES (2 ^e édition, 10 exemplaires). franco	1

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres-poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, HENRI ANIÉRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, PAUL DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Étranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Certifié par l'imprimeur soussigné.